

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Ce n'est point parce qu'il est difficile que nous n'osons pas c'est parce que nous n'osons pas, qu'il est difficile.

Lettres à Lucilius de Sénèque

L'association Aide aux Mères de famille créée en 1920, avait engagé à compter de 2017 un travail de réflexion pour transformer l'Association en Fondation. Le projet est devenu aujourd'hui une réalité.

Le décret de demande de reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Henriette Viollet - Aide aux familles" a été signé le 27 février 2019. Il a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel le 1er mars 2019. Ce décret ainsi que les statuts validés par le Conseil d'Etat et le Ministère de l'Intérieur ont été **notifiés** par la Préfecture de Paris.

L'association Aide aux Mères de Famille est, par transformation, devenue la Fondation Henriette Viollet -Aide aux Familles.

La Fondation a pour but d'apporter aide et soutien aux familles pour protéger l'intérêt supérieur de l'enfant, de valoriser et d'accompagner les relations parentales en tenant compte des évolutions de la famille dans la société.

La Fondation peut aussi animer un pôle de réflexion, de recherche et de conseil, et développer un ensemble d'actions culturelles, éducatives et sociales dans le domaine de la parentalité et de l'enfant.

Rappelons que l'association a été créée en 1920 par Madame Henriette Viollet (1872-1960) qui avait été sensibilisée par difficultés rencontrées par de nombreuses femmes, souvent veuves, suite à la guerre de 1914. Elle lui a donné pour but, à cette époque, « d'entourer toutes les mères d'un réseau, pratique et efficace, faisant avec elles ou à leur place, si leur santé les en empêche, toutes les besognes que comportent un ménage et les soins des enfants ». L'association sera reconnue d'utilité publique en 1928.

La Fondation hérite ainsi d'un siècle d'accompagnement des familles et d'une gouvernance avec un fonctionnement éthique et responsable, respectueux des personnes, et veut préserver son utilité sociale et pérenniser ses actions.

Cependant la situation socio-économique de la France au cours de l'année 2019 a été très tendue et les activités de la Fondation ont été très impactées économiquement par les grèves des transports, les manifestations de Gilets Jaunes et maintenant par la pandémie du Corona virus 19.

La première conséquence de cette situation a été une perte importante d'activité puisque nous n'avons pu aider nombre de familles et la seconde, l'épuisement des équipes du service d'aide à domicile qui, chaque jour, ont réussi à se déplacer d'une famille à l'autre dans tout Paris avec les difficultés et contraintes que chacun connaît.

L'année 2019 a aussi été marquée par un contexte budgétaire qui est resté très contraint (augmentation des charges, très faible revalorisation des taux horaires des interventions....).

Ainsi, au regard des incertitudes économiques et du bilan de notre activité, la Fondation doit aujourd'hui analyser les résultats de ses différents pôles de compétence, faire une synthèse de ses actions, poursuivre ses efforts sur certains secteurs mais définir de nouveaux domaines d'intervention permettant de stabiliser son fonctionnement autour d'un projet viable à long terme.

L'esprit et la vision de Madame Viollet qui nous a aidé à traverser tant de vicissitudes et à surmonter bien des crises, doit nous inspirer pour continuer à sauvegarder l'intérêt des familles et protéger les plus faibles de ses membres, un défi que Fondation Henriette Viollet -Aide aux Familles et nous tous ensemble relèveront.

La Présidente

Daria Michot Prud'homme